VILLENEUVE LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : Comptabilité/MG

Décision N° 42 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -
Parking stationnement, cour nord du groupe scolaire Montolivet à **Monsieur Michel ISSARTIAL**

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la demande présentée par Monsieur Michel Issartial en vue d'occuper un GARAGE au Groupe Scolaire Montolivet,

Considérant qu'un stationnement est libre de toute occupation,

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur Michel Issartial à occuper à titre précaire et révocable, un emplacement portant le numéro 10 au groupe scolaire Montolivet à compter du 1er avril 2025 pour une période d'un an.
Le loyer est fixé à **51,14 €** (cinquante-un euros et quatorze cents) par mois, il sera révisé au terme de la convention en prenant comme référence l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, au 4ème trimestre de chaque année.
Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Monsieur Michel Issartial.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 18/03/25

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard - Occitanie

Madame Le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250318-42-2025-AU
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville